

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 26 MARS 2019

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 26 mars 2019 à 14 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Absences

Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Achat d'un camion 10 roues neuf, acceptation d'une offre.**
- 5) **Financement par crédit-bail du camion 10 roues neuf.**
- 6) **Station d'épuration du chemin des Iris, Johnville, adjudication d'un contrat.**
- 7) **Fourniture et l'installation d'environ 1150 panneaux de repérage d'adresses civiques, adjudication d'un contrat.**
- 8) **Période de questions.**
- 9) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2019-03-6846

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Achat d'un camion 10 roues neuf, acceptation d'une offre.

Résolution 2019-03-6847

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues neuf, le soumissionnaire suivant a déposé une offre :

(Prix incluant les garanties prolongées, avant taxes)

Tardif diesel inc.	171 252,55 \$
--------------------	---------------

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin et résolu d'adjuger le contrat d'achat d'un camion 10 roues neuf, incluant les garanties prolongées, au montant de 171 252,55 \$ (avant taxes) à Tardif Diesel inc., conformément à sa soumission ouverte le 7 mars 2019 et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 96 mois avec option d'achat de 1,00 \$ à la fin du terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Financement par crédit-bail du camion 10 roues neuf.

Résolution 2019-03-6848

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton («la VILLE») a procédé par appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement lequel a été adjugé à Tardif Diesel inc. en vertu de la résolution 2019-03-6847 pour un montant de 171 252,55 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE la VILLE dans cette même résolution, a autorisé le directeur général / secrétaire-trésorier à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 96 mois avec option d'achat de 1,00 \$ à la fin du terme;

ATTENDU QUE, la VILLE a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux bailleurs de fonds et qu'une seule soumission ait été reçue soit celle de Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP inc. («REXCAP»);

ATTENDU QUE la proposition de REXCAP sur 96 mois au taux de 4,44 % avec valeur résiduelle de 1,00 \$, ajustable 5 jours avant la livraison du camion selon le coût des fonds de la Banque Royale, plus des frais de dossier de 500,00 \$ (avant taxes) s'est avérée acceptable et souhaitable;

ATTENDU QUE REXCAP en tant que courtier/agent de placement, place ses risques auprès de grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition du 4 mars 2019, la Banque Royale du Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel, cette dernière agissant comme locateur contractuel pour cette opération de crédit-bail;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin et résolu :

QUE la proposition de financement est faite conjointement par REXCAP et Crédit-Bail Banque Royale, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement;

QUE la présente résolution confirme que madame Sylvie Lapointe, mairesse, et monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail de 171 252,55 \$ avec la Banque Royale du Canada dont copies des documents contractuels seront disponibles lors de la signature des documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Station d'épuration du chemin des Iris, Johnville, adjudication d'un contrat.

Résolution 2019-03-6849

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le chemin des Iris à Johnville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

(Prix incluant les taxes)

Résolution abrogée
par la résolution
2019-04-6885

Entreprises G.N.P. inc.	1 538 182,69 \$
Cité Construction TM inc	1 633 645,02 \$
Grondin excavation inc.	1 669 160,42 \$
T.G.C. inc.	1 681 411,65 \$
Construction Longer inc.	1 687 143,15 \$
Tijaro Ltée.	1 722 842,89 \$
Lafontaine & fils inc.	1 728 221,79 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yves Gagnon, ingénieur, datée du 15 mars 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE le contrat pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le chemin des Iris à Johnville, au montant de 1 538 182,69 \$ (incluant les taxes) soit adjugé à Entreprises G.N.P. inc., conformément à leur soumission ouverte le 7 mars 2019 et aux documents d'appel d'offres;

QUE l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à l'obtention d'une confirmation écrite du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

QUE l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à l'obtention d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en ce qui a trait à une servitude;

QUE l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à l'émission du certificat d'autorisation du ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Fourniture et l'installation d'environ 1150 panneaux de repérage d'adresses civiques, adjudication d'un contrat.

Résolution 2019-03-6850

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'environ 1150 panneaux de repérage d'adresses civiques, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre:

Entreprise	OPTION A (Forme rectangulaire)		OPTION B (Forme spéciale)	
	Poteau carré	Poteau en U	Poteau carré	Poteau en U
Signal Services inc.	57 516,24 \$	61 482,88 \$	60 160,67 \$	64 127,31 \$
Martech Signalisation inc.	----	108 289,20 \$	----	112 388,06 \$
Signalisation Kalitec inc.	48 062,43 \$	----	50 706,85 \$	----

(Prix incluant les taxes)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu :

QUE le contrat pour la fourniture et l'installation d'environ 1150 panneaux de repérage d'adresses civiques, au montant de 50 706,85 \$ (incluant les taxes), option B, forme spéciale avec le poteau carré, soit adjugé à Signalisation Kalitec inc., conformément à leur soumission ouverte le 20 mars 2019 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Période de questions.

Aucune.

9) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2019-03-6851

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 14h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier